



SACHEZ STOCKER 2

INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE STOCKAGE

Le **Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés** établit des exigences pour les nouveaux systèmes de stockage, dont :

- les plans du système doivent porter l'estampille d'un ingénieur (**article 34**)
- le système doit être installé par une personne agréée pour faire ce travail par la province ou le territoire où est installé le système, OU, si personne n'a été agréée, l'installation doit être supervisée par un ingénieur (**article 33**)
- l'aire de transfert des produits doit être conçue pour éviter que les rejets sous forme liquide atteignent l'environnement au cours du transfert
- un plan d'urgence doit être développé avant le premier transfert de produit au système de stockage
- des registres sur la conception et l'installation du système de stockage doivent être conservés durant tout le cycle de vie du système. Ces registres doivent contenir une preuve indiquant que le système a été installé par une personne agréée et des plans conformes à l'exécution portant l'estampille et la signature d'un ingénieur (**article 46**)

RÉSERVOIRS ET COMPOSANTS

Les réservoirs et composants inadéquats ou mal installés sont une source courante de fuites et peuvent considérablement contaminer le sol et les eaux souterraines. Tous les composants d'un système de stockage doivent porter une **marque de certification** indiquant leur conformité aux normes énoncées à l'**article 14** du Règlement.

Les **systèmes de stockage hors-sol et souterrains** doivent comprendre :

- protection contre la corrosion ou protection cathodique
- confinement des déversements
- puisards de confinement (s'il y a lieu)
- raccords étanches aux liquides et aux vapeurs
- dispositif de protection contre les débordements
- confinement secondaire (réservoirs hors-sol seulement)
- doubles parois (réservoirs souterrains seulement)

Les réservoirs hors-sol comprennent les réservoirs construits sur place et les réservoirs préfabriqués : les réservoirs construits sur place sont habituellement montés sur le site (p. ex., API-653), tandis que les réservoirs préfabriqués sont usinés ailleurs et transportés sur le site (p. ex., ULC-S601).



LA NOUVELLE TUYAUTERIE DOIT :

- ne pas être munie d'un raccord mécanique caché ou enfoui
- être en cuivre ou porter une **marque de certification** indiquant sa conformité à une des normes précisées :

dans le Règlement,
ULC/ORD-C971 ou CAN/
ULC-S660-08, soit la norme
la plus récente au moment
de la fabrication de
la tuyauterie

ou

aux alinéas 5.2.1(1) a), b), c) ou g) du
Code de recommandations techniques
pour la protection de l'environnement
applicable aux systèmes de stockage
hors-sol et souterrains de produits
pétroliers et de produits apparentés

La tuyauterie enfouie de 75 mm de diamètre ou moins doit être munie d'un dispositif de confinement secondaire. **La tuyauterie enfouie d'un diamètre supérieur à 75 mm** doit être munie d'un dispositif de confinement secondaire ou d'un système de protection cathodique.

Pour en savoir plus, consultez notre site Web

www.canada.ca/reservoirs-stockage-produits-petroliers

Si vous n'y trouvez pas les renseignements que vous cherchez, communiquez avec votre bureau régional ou le Programme des réservoirs de stockage :

Pacifique et Yukon	ec.reservoirspsyrtankspyr.ec@canada.ca	Québec	ec.reservoirsqc-tanksqc.ec@canada.ca
Prairies et Nord	ec.promconrpn-compropnr.ec@canada.ca	Atlantique	ec.enviroinfo.ec@canada.ca
Ontario	ec.promcon-on-compro.ec@canada.ca	Programme des réservoirs de stockage	ec.registrereservoir-tankregistry.ec@canada.ca

Avertissement : Le présent document a été rédigé aux fins de référence et d'accessibilité et n'a pas de caractère officiel. Il ne vise qu'à donner une orientation générale. Pour l'interprétation et l'application du Règlement, l'utilisateur doit consulter la version officielle du Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés et demander son propre avis juridique, s'il y a lieu.

N° de cat. : En4-94/2-2019F-PDF ISBN : 978-0-660-29770-5

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860 ou par courriel ec.enviroinfo.ec@canada.ca.
Photos : © Getty Images
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2019
Also available in English